



RAPPORT DE JURY

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS RESERVE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE
DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

SESSION 2015

1. INTRODUCTION

Les inscriptions et les candidatures recevables

	2014	2015
Nombre de candidats inscrits	110	86
Nombre de dossiers retournés	50	25

Sur les 25 dossiers retournés par les candidats à la Direction des examens et des concours du Rectorat de BORDEAUX, seules 17 candidatures étaient recevables et ont pu être retenues conformément aux conditions réglementaires de ce concours (« Ne peuvent se présenter à un recrutement réservé que les personnels qui avaient la qualité d'agent contractuel de droit public, en fonction ou en congés -prévus par le décret n°86-83 du 17 janvier 1986- au 31 mars 2011 ou dont le contrat a cessé entre le 1er janvier et le 31 mars 2011 »).

S'agissant du nombre de postes ouverts au concours 2015, il s'élevait à 19 postes (21 postes en 2014).

Comme l'année précédente, le bureau des concours a été très vigilant quant aux demandes diverses des candidats. Il est toutefois impératif que chacun se présentant à un concours doit se conformer aux consignes qui relèvent du concours sélectionné.

Rappel des épreuves du concours

Chaque candidat devait transmettre au centre organisateur un dossier constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum-vitae, indiquant les différents emplois occupés.

Les 17 candidats retenus se sont ainsi présentés, devant les 2 sous-commissions de 3 membres, pour participer à l'épreuve d'admission d'une durée de 20 minutes décomposée comme suit :

- 5 minutes de présentation du candidat ;
- 9 minutes environ de questions liées au parcours et à l'expérience du candidat ;
- 5 minutes environ de questions sur l'environnement professionnel proche et le système éducatif plus largement, en y ajoutant une mise en situation ;
- le cas échéant, si la précision n'avait pas été apportée dans la présentation, une question sur la motivation du candidat d'intégrer la fonction publique et l'Education Nationale en particulier.

L'ensemble des entretiens a eu lieu sur une journée et, à l'issue, une réunion d'harmonisation de l'ensemble des membres du jury a permis d'arrêter, de façon collégiale, la liste des candidats aptes à remplir les fonctions d'adjoints administratifs.

2. LES ENTRETIENS AVEC LES CANDIDATS

Les membres de jury attendaient des présentations à la fois personnelles et dynamiques de la part des candidats, étant donné les parcours variés, mettant en exergue tant le degré d'autonomie sur les fonctions actuelles que les précisions des tâches réalisées au quotidien.

Cette épreuve faisant partie du concours, les candidats devaient aussi, lors des échanges, démontrer aux membres de jury leur motivation à exercer tous types de missions en tant qu'adjoint administratif au sein de l'un des nombreux établissements de l'Education Nationale.

Il a été constaté que, pour beaucoup de candidats le stress était bien présent, raison pour laquelle les deux sous-commissions ont été bienveillantes avec les candidats, laissant le temps à chacun de s'exprimer et de reprendre ses esprits.

Cette écoute et attention vis-à-vis des candidats de la part du jury n'a cependant pas permis d'attribuer des notes correctes à la majeure partie des candidats.

Les candidats ayant valorisé leurs compétences et ayant mené une réflexion sur leur parcours, tout en se projetant sur de nouvelles fonctions se sont nettement démarqués des autres candidats. Ceux-ci ont confirmé, par leurs réponses, l'intérêt quant à l'Education Nationale et au système éducatif. Ils ont su ainsi dégager leur capacité à se situer dans leur environnement et leur ouverture d'esprit leur a permis d'être admis au concours.

D'autres candidats se sont présentés de façon succincte devant les sous-commissions sans avoir travaillé les questions relatives à leur environnement professionnel proche. Ces derniers, non-admis, ont souvent répété durant cet entretien ne pas savoir répondre aux questions posées, sans apporter ou démontrer leur réflexion face à telle situation. Certains autres ont même contesté le déroulement de l'entretien ou les questions posées.

Les membres de jury ont constaté un déficit de connaissances de base du système éducatif pour de nombreux candidats possédant pourtant une ancienneté importante sur des postes variés.

Il est donc important de rappeler que, *comme tout concours*, celui-ci doit être travaillé et préparé tant concernant la présentation du candidat (en 5 minutes) que sur les questions relatives à l'environnement professionnel proche et au-delà, ainsi que sur la motivation d'entrée dans la fonction publique.

Pour aider les candidats, il est possible de faire appel aux collègues titulaires ayant été en situation de concours ou au service des concours du CAFA. Sont également disponibles et accessibles facilement les sites ministériels et académiques qui permettront à tous candidats de se positionner et de se projeter sur un autre poste.

3. Délibéré de la commission

A l'issue des entretiens et de la réunion d'harmonisation, les membres de jury ont décidé que sur les 17 candidats présents, 8 candidats pouvaient être admis à être recruté comme adjoint administratif de 2^{ème} classe. Aucune liste complémentaire n'a donc pu être établie.

Concernant les admis, les notes allaient de 18 à 10/20 pour le dernier candidat reçu.

Pour les candidats non-retenus, les notes variables étaient au-dessous de la moyenne, la plus basse étant 05/20. Les plus basses ont été attribuées à des candidats démontrant une attitude désinvolte et suffisante, ne correspondant pas aux attentes du jury.

En conséquence, les candidats des prochaines sessions devront porter leur réflexion sur leurs motivations et leurs compétences à mettre en avant lors de l'entretien, tout en travaillant sur l'environnement professionnel proche et l'ensemble du système éducatif.

Enfin, il est rappelé que des oraux blancs peuvent être effectués en interne avec des collègues.